

Local des engins pour le stockage de combustibles équipé d'un système de détection de gaz

- Dispositions pour le plombage du tuyau de raccordement ou pour l'adaptation de la conduite d'aspiration à l'appareil de ventilation (VA- 75 / 150)
- Exigences pour le montage d'appareils électriques



Variante 1



Variante 2



**Hauteur de montage valable
pour toutes les prises et
tous les appareils!
≥ 1.0 m**